

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 juin 2010

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration et  
Equipements ruraux

N° CP-2010-8-6-6

**Service consulté**

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉLECTRIFICATION  
OPÉRATIONS "AU COUP PAR COUP" - 2ÈME LISTE - PROGRAMME C221**

Résumé : *Dans le cadre des opérations "au coup par coup" d'aide à l'électrification 2010, il vous est proposé d'allouer deux subventions d'un montant total de 19 820 € concernant le raccordement de deux sorties d'exploitation.*

Lors de la séance du 9 décembre 2009 (rapport n° CG-2009-5-6-5), notre Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des Autorisations de Programme 2010, votées à hauteur de 30 000 € en matière d'électrification pour les opérations dites au « coup par coup » à instruire selon les nouvelles modalités d'aide.

Il vous est proposé, dans le cadre de ce programme et selon le détail figurant en annexe 1, de retenir pour cette deuxième liste les deux opérations suivantes :

- EARL de la LANGMATT, pour l'électrification d'une sortie d'exploitation à MALMERSPACH, représentant une subvention de 1 580 €,
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN pour l'électrification de la Ferme Auberge du FREUNDSTEIN à WILLER-SUR-THUR, représentant une subvention de 18 240 €.

La prise en compte de ces opérations porterait le montant des Autorisations de Programme affectées à 19 820 €, pour une dotation 2010 de 30 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à ces deux demandes de subvention; leur montant sera prélevé sur le Programme C221- Chapitre 204 - Natures 2042 et 20414 - Fonction 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service Eau, Epuration, Equipements ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 11 JUIN 2010

**Electrification Rurale**

**PROGRAMME 2010**

**Opérations « au coup par coup » - 2<sup>ème</sup> liste**

**Annexe 1**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ERP03607	<b>EARL DE LA LANGMATT MALMERSPACH</b> Sortie d'exploitation à MALMERSPACH	3 950,00	40%	1 580,00
ERP03609	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN FERME AUBERGE DU FREUNDSTEIN</b> Sortie d'exploitation WILLER-SUR-THUR	45 600,00	40%	18 240,00
			Total	19 820,00